

Modèle Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

Notice explicative – Novembre 2011

L'Association des Maires de la Charente-Maritime vous propose un nouveau modèle d'AAPC. Les AAPC sont publiés **gratuitement** et consultables sur notre site internet. En revanche, il ne s'agit pas d'une plateforme de dématérialisation prévue par l'article 56 du code des marchés publics.

Afin de vous aider à le remplir, nous vous conseillons de suivre les instructions suivantes :

- Tous les champs doivent obligatoirement être remplis sauf celui précédé d'un *
- Dans le modèle, lorsque vous devez cocher des cases pour les rubriques « *Nature du marché* », « *Procédure de passation du marché* » et « *Le marché est-il alloti ?* », **vous ne devez cocher qu'une seule case**
- Le modèle doit être envoyé **sous format word, par mail à l'adresse suivante : amf17@maires17.asso.fr**
Tous les AAPC envoyés par fax ou à une autre adresse que celle-ci ne seront pas publiés
- Dès réception, nous publions les AAPC dans un délai maximum de 3 jours ouvrables. Nous ne garantissons pas une publication dans la journée
- Un **mail de confirmation** vous est envoyé dès que l'AAPC est publié sur notre site internet

Le service juridique se tient à la disposition de ses adhérents pour toute question relative à la diffusion des AAPC et à la passation des marchés publics.